

Le texte ci-dessous est la réponse de la liste Ensemble pour Plougastel à la lettre envoyée par le collectif résilience Plougastel (voir en annexe), demandant aux différentes équipes engagées dans les élections municipales leurs mesures pour "assurer la transition vers une économie écologiquement et socialement responsable".

-----  
Madame,

Tout d'abord nous souhaitons vous remercier sincèrement pour votre démarche.

L'urgence climatique est une réalité et les transitions écologique et démocratique ne pourront se faire sans justice sociale. Soucieuse de ces enjeux, notre liste, sensible à l'humain et à l'environnement, s'engage à prendre des mesures audacieuses et concrètes. Notre approche, et la façon de voir la mise en œuvre des politiques publiques en 2020, est construite en ce sens.

Comme vous, nous ne sommes pas des « spécialistes » de la politique. Même si certaines personnes présentes sur la liste ont déjà eu des expériences municipales (principalement d'opposition) ou ont mené des campagnes, nous n'avons que très peu de personnes encartées (et personne dans les dix premières places en position de maire et d'adjoint.e.s). Notre démarche se veut d'abord citoyenne et n'est soutenue, notamment financièrement, par aucun parti politique. Nous finançons notre campagne sur des fonds propres provenant de sympathisants de notre équipe (pas de recours à un prêt bancaire).

Avant de développer les réponses et commentaires à vos suggestions d'action, nous tenions à vous indiquer que :

- nous avons mené une démarche participative sincère, sur la commune, qui a rassemblé près de 400 personnes au fil de 8 temps de réunions et de balades créatives, car nous estimons que c'est avec les habitants qu'il faut construire un projet communal,
- nous nous sommes fortement appuyés sur le « Pacte pour la Transition » et sur les nombreux documents mis à disposition dont « Demain mon territoire » réalisé par l'ADEME pour rédiger notre programme. Ces documents correspondent, en bon nombre de points, à l'idée que nous nous faisons des politiques publiques aujourd'hui,
- nous avons constitué fin septembre 2019 sept groupes de travail dont un groupe spécifiquement dédié à ce thème qui s'appelait *Écologie municipale* et qui a passé toutes les politiques publiques communales au filtre des transitions écologique, démocratique et sociale. Ce groupe de citoyens composé d'une vingtaine de personnes s'est réuni à cinq reprises et a travaillé pendant plusieurs semaines pour émettre des propositions qui apparaissent pour certaines dans notre document-programme et qui pour d'autres trouveront une place dans notre action quotidienne tout au long du mandat.

La synthèse de ce groupe de travail a une nouvelle fois été confrontée aux propositions du Pacte pour la Transition afin d'en évaluer la cohérence globale. Il s'avère que nos travaux se retrouvent dans la grande majorité des propositions émises par ce document/manifeste.

Notre démarche et notre réflexion ont démarré il y a déjà de nombreux mois. Dès le début, nous avons tenté d'appliquer les trois principes fondateurs du Pacte :

1. **Sensibilisation & formation à la transition** : par le partage du Pacte en interne dans le groupe, par la référence à ce document dans quasiment tous nos groupes de travail et réunions publiques (notamment les réunions d'information citoyenne sur l'urbanisme et les finances), par la tenue d'un groupe de travail (GT) *Ecologie municipale* où les réflexions du Pacte étaient la toile de fond, par la mise en place d'actions de sensibilisation vers les habitants dans notre programme (aires marines éducatives, vergers de naissance – citoyen, soutien aux associations œuvrant dans ce sens, agenda 21 des familles, défis zéro déchet...)
2. **Co-construction des politiques locales** : par l'organisation de huit réunions participatives (400 personnes), de balades créatives avec 80 habitants (Fontaine Blanche et Champ de Foire), par les sept groupes de travail ayant réuni 90 habitants volontaires (tous ces temps étaient ouverts au public), par les rencontres avec les structures, associations, acteurs de la commune (que nous poursuivrons jusqu'à l'échéance).
3. **Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale** : ces deux dimensions ont servi de postulat lors de l'élaboration de notre programme. Elles guideront notre action si nous sommes élus en évaluant les impacts sur l'environnement avant toute réflexion sur un projet : réhabilitation plutôt que construction sèche, impact climatique sur le trait côtier (érosion, biodiversité ...), réhabilitation – rénovation énergétique des bâtiments publics, feuille de route de Plougastel dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Brest métropole, développement de l'économie circulaire, doctrine ERC (éviter, réduire, compenser), artificialisation des sols / renaturation de terrains, forte politique de santé publique et de solidarités ...

Nous vous soumettons ici, axe par axe, les conclusions de notre groupe de travail et sa déclinaison dans notre programme. Certaines actions pourront être mises en œuvre rapidement, d'autres demanderont étude et/ou concertation et d'autres encore mériteront d'être portées par notre équipe à la métropole.

## Les outils de la transition

### #1. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables

→ Niveau 1, 2 & 3 atteignable

Nous prendrons le temps de consacrer une réflexion d'équipe à la définition de la commande publique de demain au prisme des besoins actuels de la commune et des offres existantes sur le territoire en impliquant tous les agents municipaux concernés et en envisageant des solutions comme le groupement de commande (avec d'autres communes dans la même démarche notamment). Il faudra également informer, former et accompagner les entreprises du territoire d'une telle démarche pour tendre vers une adéquation entre les besoins de la commune et l'offre territoriale.

La politique d'achat public est le premier levier d'action sur lequel la municipalité peut agir. Afin d'intégrer la prise en compte des enjeux de la transition, il sera nécessaire de contrôler et de modifier la stratégie de la commande publique à Plougastel afin d'assurer la possibilité de se fournir chez des producteurs et/ou distributeurs vertueux, éthiques, mais également de permettre aux producteurs locaux de répondre aux appels d'offres (AO). En effet, l'allotissement sera sans doute à revoir pour adapter les spécifications de chaque lot, tout comme les critères des AO. On privilégiera les critères environnementaux et sociaux autant, voire plus que les critères de prix. Le surcoût éventuel d'une telle stratégie d'achats publics volontariste et ambitieuse sera absorbé dans un ensemble et devra être associée à une politique globale « anti gaspillage » de réutilisation, recyclage, réduction des déchets... pour s'inscrire dans un cercle vertueux. Cette volonté politique doit être traduite dans les services et nécessite sans aucun doute un changement d'habitudes et de pratiques qu'il faudra inciter et accompagner.

Nous nous engageons également à consommer durablement (tout achat municipal consommable sera réfléchi et passera au filtre de sa durabilité), à ne plus acheter de plastique à usage unique de la part de la municipalité et des structures publiques (écoles, CCAS) et à inciter les privés (entreprises, EHPAD ...) et les associations à faire de même.

## **#2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques.**

→ Niveau 1 & 3 atteignable / Niveau 2 dépendra de la capacité d'investissement de la commune

En février 2020, la commune passe de 2,5 ans à un encours de la dette estimé à plus de 8,2 ans. Elle a contracté de nombreux prêts dans le cadre du projet d'école « Mona Ozouf » que la nouvelle équipe devra honorer. Ce seuil de 8 ans doit être contenu pour ne pas endetter davantage la commune et risquer de peser sur la fiscalité locale, sans certitude de la continuité des dotations de l'État.

Notre équipe diversifiera ses sources de financements, sera précautionneuse de contracter des prêts auprès d'organismes bancaires éthiques, coopératifs et responsables et bien entendu non nocifs permettant une transparence de leurs actions ainsi que de celles de leurs groupes. Nous n'irons donc pas vers des emprunts structurés et seront vigilants quant à la charte de « Gissler » sur les offres que nous pourrions recevoir.

En parallèle nous mènerons une politique offensive pour aller chercher des financements nationaux d'agence (ADEME), voire européens, pour accompagner et développer nos projets municipaux.

Nous portons également une attention particulière à la transparence budgétaire. A ce titre, nous organiserons chaque année un temps de discussions municipales publiques lors du débat d'orientations budgétaires.

L'épargne collective, des habitants, pourra être une solution à envisager sur certains projets.

#### **# 4. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.**

→ Niveau 1 & 3 atteignable

L'utilisation des logiciels libres est déjà très largement répandue dans les écoles et, sauf besoins spécifiques, il semble tout à fait envisageable de ne pas renouveler les licences propriétaires à expiration lorsque leur équivalent en libre existe. C'est le cas désormais pour une grande majorité, y compris pour des logiciels professionnels assez spécifiques qui sont utilisés dans une collectivité comme Plougastel.

Notre connaissance de l'organisation interne des services, des outils et du matériel utilisés par les agents ne nous permet pas de nous engager sur le niveau 2 de cet item du Pacte. Les spécifications techniques de tous les logiciels utilisés ne nous sont pas connues et nous ne pouvons pas garantir le fait qu'ils soient opérationnels sous Linux.

Pour ce qui est du soutien à un hébergeur libre et décentralisé, nous nous rapprocherons de l'association INFINI de Brest qui pourra nous conseiller sur les possibilités.

#### **#22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.**

→ Niveau 1 & 2 atteignable

Le règlement local de publicité (RLP) dépend aujourd'hui de Brest Métropole. Approuvé en décembre 2019, il est applicable sur les huit communes de la Métropole. Il doit adapter aux conditions locales les règles nationales encadrant les dispositifs publicitaires, de pré-enseignes et d'enseignes prévues par le Code de l'Environnement.

Sur cette délibération, après avoir lu les recommandations personnelles et collectives, il s'agira comme l'indique le commissaire enquêteur :

«la réelle application des prescriptions du RLP qui à ce jour, malgré les efforts consentis au regard de l'ancien RLP, n'ont pas atteint la totalité du but recherché pour la protection de l'environnement et la qualité du cadre de vie sur le territoire métropolitain».

Le rapport d'enquête du commissaire enquêteur salue la conception d'un document unique sur l'ensemble de la métropole en lieu et place des deux RLP en vigueur mais se fait le relais d'un certain nombre de personnes qui s'interrogent sur la mise en œuvre d'une réglementation alors qu'elle n'est pas toujours respectée ou difficilement appliquée. Il observe notamment que :

«Le projet va dans l'intérêt général du cadre de vie et la protection de l'environnement ; les RLP ont démontré leur efficacité à maîtriser la publicité (en entrée de ville) ; les orientations et les dispositions contraignantes sont louables, méritoires et reçoivent l'appui d'une majorité de la population locale qui dénonce de manière globale une surabondance publicitaire ; la réduction des zones d'affichage [...] est une contrainte difficilement acceptable pour les

professionnels de l'affichage. Il appartient à chacun dans son domaine de consentir à l'effort nécessaire pour finaliser les objectifs du projet : la réduction des périmètres, des modalités d'affichage ne devrait toutefois pas remettre en cause la capacité d'information du public mais au contraire conforter le « message » du fait de sa rareté... ; les mesures de prévention de réduction des surfaces publicitaires, sont des atouts essentiels au maintien de l'équilibre de la valeur écologique, patrimoniale et du cadre de vie. »

Pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des observations associées, des évolutions du projet de RLP sont proposées, qui visent à encadrer plus strictement les dispositifs lumineux. D'une part, en fixant une plage d'extinction nocturne plus longue, de manière à limiter les consommations d'énergie. D'autre part, en interdisant les dispositifs publicitaires numériques dans les espaces urbains mixtes et en limitant les enseignes numériques aux seuls dispositifs posés à plat sur les façades, dans un format de 8 m<sup>2</sup> au lieu de 24 m<sup>2</sup> comme le prévoyait le projet initial.

Sur la commune nous pouvons agir par la suppression du panneau numérique, par l'augmentation de panneaux de libre expression à destination des habitants et des associations de quartiers, sportives, portuaires, dans les villages et ports de la commune. Cela afin de répondre au besoin de diffusion d'information. Aujourd'hui, malheureusement, ce type de panneau manque cruellement à Plougastel. Nous ne sommes pas au 14 m<sup>2</sup> que nous demande le Code de l'Environnement. Nous agirons dans ce sens également afin de limiter les affichages sauvages.

De même, il nous semble nécessaire de travailler avec les services de Brest métropole et les différents acteurs économiques et touristiques de la commune sur un fléchage organisé, réglementé, harmonieux afin d'organiser tous les fléchages sauvages existants et limiter ainsi fortement leur impact visuel sur nos bords de route.

**# 32. Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations**

→ Niveau 1 atteignable – 2 & 3 dépendant du développement d'HEOL

Nous ne pouvons qu'être réceptifs et serons volontaristes pour le développement de monnaie locale vectrice d'emploi local non délocalisable et permettant un maintien de l'argent dans une zone géographique identifiée.

Nous réfléchissons, en lien avec l'association qui porte l'HEOL, au développement de cette monnaie à Plougastel. Pour cela nous soutiendrons l'association afin de consolider leur projet.

## La politique énergétique municipale

**#3. Mener une politique de sobriété, d'efficacité et d'alimentation à 100 % en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairages publics.**

→ Niveau 1 & 2 atteignable

**#11. Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.**

→ Niveau 1 atteignable

**#12. Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.**

→ Niveau 1 & 2 atteignable

Notre action municipale doit avoir pour objectif d'élaborer un plan de descente énergétique : l'objectif de ce plan est de se conformer à la législation. En effet, le code de la construction et de l'habitation (article L. 111-10-3) prévoit l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire (dont les bâtiments des collectivités) afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010. Ce mouvement ne se décrètera pas le 31 décembre 2029 mais doit être lancé dès à présent. La consommation énergétique municipale doit donc diminuer de 24 % d'ici la fin du mandat pour être sur la bonne trajectoire. De plus, la loi relative à la transition énergétique donne pour objectif 32% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique national. Les communes doivent suivre et amplifier le mouvement ! La diminution des consommations électriques va de pair avec la production d'électricité et d'énergie renouvelable et locale.

Nous pouvons nous appuyer sur certains éléments comme la chaufferie bois qui est un élément positif à prendre en compte. Lorsque cet équipement ne subit pas d'avarie, il utilise un mix de 85 % de bois, ce qui n'est pas négligeable, et qui correspond à un rendement normal pour ce type d'installation. Malgré tout, dans le cadre d'un plan énergétique, nous nous devons d'étudier l'ensemble de la filière et des questions se posent concernant l'approvisionnement et l'acheminement en bois ainsi que sur l'impact environnemental de l'installation (composition et traitement des fumées). Plougastel est déjà adhérente au Conseil en Energie Partagé du pays de Brest et devra se saisir de cet outil pour muscler et promouvoir sa politique énergétique. Pour les particuliers, l'aide du dispositif Tnergie peut être précieuse et doit être valorisée. Plougastel doit également s'inscrire dans le Plan Climat Air Energie de Brest Métropole.

Nous avons élaboré notre plan de descente énergétique suivant cinq axes listés ci-dessous :

- **Consommation du bâti municipal et du parc de véhicules**
  - Audit énergétique des bâtiments municipaux à généraliser.
  - Information par affichage sur les bâtiments des DPE et des consommations année par année.

- Plan de rénovation énergétique général et non limitatif du bâti municipal dont la réalisation sera effective en fonction des financements obtenus
- Inscrire les nouvelles constructions dans des démarches innovantes (impact carbone faible, choix des matériaux, production et/ou utilisation d'énergie renouvelable)
- D'après la note *Energie et patrimoine communal* de l'ADEME, 70% des communes de la taille de Plougastel disposait en 2012 d'au moins un véhicule électrique. Ce n'est pas le cas à Plougastel. Nous pourrions y remédier lorsqu'un véhicule communal sera à remplacer. La place des mobilités alternatives dans les activités de la mairie semble bien faible et il serait bon de voir les élus et les agents volontaires s'inscrire dans cette démarche pour les déplacements intra-communaux.

- **Eclairage public**

- Engager une concertation citoyenne au sujet de l'éclairage public
- Eclairage LED sur la voirie offrant le double avantage de peu consommer et de réguler l'intensité en fonction des besoins. L'éclairage adaptatif mis en place actuellement à Plougastel consiste uniquement au déclenchement en fonction de la luminosité ambiante mais ne tient pas compte des usages. La poursuite de cette action devra être plus ambitieuse en intégrant des fonctionnalités supplémentaires (programmation et régulation en fonction des besoins réels et indispensables).
- Mettre en place des solutions techniques permettant l'éclairage à la demande sur les installations sportives.
- Agir sur l'éclairage publicitaire (souligner les bonnes pratiques et les encourager. Un arrêté de 2013 impose l'extinction des éclairages des publicités, devantures ...)

- **Fournisseur d'énergie**

- Etudier la possibilité de basculer vers un fournisseur "premium ADEME" (ex. Enercoop) pour certaines installations municipales. Le surcoût de cette mesure devra être absorbé par la réduction d'énergie consommée par la rénovation énergétique et le comportement

vertueux des usagers.

- **Production d'énergie**

- Filière bois :

- Chaufferie bois : Etudier l'extension du réseau de chaleur ou la création d'une chaufferie dans le secteur de la Fontaine Blanche pour alimenter l'ensemble des équipements de la zone. On ne peut que regretter que ceci n'ait pas été envisagé avant la construction de la nouvelle école. Les équipements écoles/collèges, salles de sport, salle de spectacles ayant des plages d'utilisation complémentaires le projet semble avoir du sens. Nous avons consulté un expert qui va dans notre sens mais une étude de faisabilité complète sera à mener lorsque nous aurons en notre possession toutes les données de consommation.
    - Etude de faisabilité sur la mise en place d'une filière bois locale qui s'inscrirait dans une logique de séquestration CO2 qui s'inscrit dans le plan climat également.

- Filière solaire :

- Etudier la mise en place d'un pôle solaire dans le secteur de la Fontaine Blanche en autoconsommation partielle (production sur les toitures favorables des ateliers municipaux, Avel vor, Avel sport...) et utilisation pour les installations consommatrices dans la journée (collège, écoles, salles de sport et cuisine collective)
    - Créer un partenariat avec Brest Energie solaire pour proposer les toitures des bâtiments municipaux et adhérer à Enercoop. Cette initiative peut permettre d'engager un mouvement permettant de fédérer et de faire aboutir des initiatives citoyennes sur Plougastel, en particulier dans le cadre du projet de Village(s) en transition que nous souhaitons mettre en place.

- **Sensibilisation et accompagnement**

- Systématiser l'information sur les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique existants (Energence, Tinergie...) au service urbanisme de la mairie qui enregistre les demandes d'autorisation de travaux et de permis de construire. Ceci permettrait que toute personne qui envisage des travaux puisse bénéficier d'aides à la conception et

d'aides au financement.

- Intégrer le réseau Cit'Energie dont Brest fait partie.
- Continuer à organiser un forum Climat énergie annuel en s'ouvrant à de nouveaux intervenants pour enclencher une démarche de territoire à énergie positive.
  - Enclencher une démarche collective par l'événementiel, l'information, la formation...
  - Favoriser la création ou l'implantation d'entreprises spécialistes de la rénovation énergétique créant des emplois localement et offrir une visibilité à ses professionnels dans le cadre du forum de Plougastel.
- Impulser avec les bailleurs un projet de rénovation du parc de logements sociaux.
- Lutter contre le mal logement en proposant un accompagnement à la rénovation énergétique pour les propriétaires et les locataires.
- Proposer aux scolaires un parcours pédagogique sur le thème de la réduction des consommations énergétiques.

## La stratégie municipale de déplacement : les mobilités

### **#14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.**

→ Niveau 1 & 2 atteignable

### **#15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public**

→ Niveau 1 & 2 atteignable

### **#16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.**

→ Niveau 1 atteignable

*(avec des réserves, car la fermeture de la circulation au moment de l'entrée et de la sortie des écoles n'est pas possible dans l'immédiat pour toutes les écoles en particulier pour les écoles du centre-ville. Nous mènerons une réflexion large dans la cadre d'un plan de déplacement de la commune, du bourg, un passage en zone 30 élargi, favoriserons un usage partagé de la route ...*

**#17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.**

→*Sans objet : la commune étant étendue et la zone urbaine étant très limitée, il est difficile d'envisager une interdiction de la circulation des poids lourds sur l'ensemble de la commune.*

Bon nombre de compétences concernant les mobilités relèvent de Brest Métropole, malgré tout il est important que l'équipe municipale porte la voix de Plougastel à la Métropole et puisse être force de proposition. Les questions d'aménagement et de réaménagement doivent systématiquement prendre en compte les problématiques de déplacement, ce qui n'a pas toujours été le cas...

Il est donc important d'impulser une politique des mobilités et des transports (plan vélo, plan piéton), de travailler à la sécurisation et à l'aménagement de la voirie pour accompagner le partage de la chaussée et de revoir la circulation et le stationnement au bourg (création d'un parking de 50 places supplémentaires en dehors de la boucle de circulation ceinturant le bourg).

Il sera indispensable de défendre à la Métropole la création d'une ligne de bus express vers Brest qui permettrait une augmentation de la fréquence des bus (dans un premier temps le matin et le soir aux horaires de bureaux). Ceci ne pourrait pas se faire sans penser à la création de 3 aires de multi-modalités (Ty ar menez, Toull ar rannig et Roc'h kerezen) que nous appelons dans notre programme « aire bus/vélo/co-voiturage ».

Les questions de mobilité à Plougastel ne se posent pas uniquement vers Brest mais aussi sur la presqu'île. Nous devons donc envisager de nouvelles solutions pour les villages. Création d'une navette entre les villages et le bourg, le transport à la demande, les initiatives solidaires de partage avec la création d'une communauté Ouest Go sur Plougastel, un réel soutien à la « Cabane à pouce » (=dispositif d'autostop organisé), un soutien aux initiatives de véhicules partagés dans le cadre des villages en transition.

Nous avons élaboré notre plan « mobilité » suivants 2 axes développés ci-dessous :

- **Se déplacer sur la presqu'île île**

- **plan vélo :**

- Bâtir un système vélo opérationnel au cours du mandat (équipement, stationnement, plan circulation (domicile-travail / domicile-bus / domicile-école).
- Lancer une campagne de sensibilisation sur le partage de la route en direction des piétons, des cyclistes et des automobilistes. Le double sens cyclable rencontre une forte opposition à Plougastel et il sera important d'obtenir l'adhésion d'une part plus importante de la population.

- Formation : milieu scolaire "permis vélo", ateliers de remise en selle pour les adultes
- Offre de vélos électriques en location longue durée en partenariat avec Bibus.
- S'assurer du nettoyage et de l'entretien des pistes cyclables existantes.
- Lister les opérations à mener pour assurer la continuité des itinéraires cyclables et porter ces projets à la métropole.

- plan piéton

- Création de zones partagées dans lesquelles les piétons sont prioritaires sur les véhicules.
- Identifier les itinéraires jalonnés pedestres (temps/distance). En développer l'usage en proposant des encouragements pour une mise en valeur différente (fleurissement, expositions photos, arts ...)
- Stratégie de mobilités douces spécifique aux établissements scolaires.
- Aménagements des passages créés par l'usage (ex. un pont/passerelle en bois pour franchir le ruisseau en bas de la rue Lucie Aubrac)
- Plan d'accessibilité urbain : mobilité senior/personne en situation de handicap qui faciliterait la circulation des poussettes et de tous les piétons
  1. Identifier les zones impraticables en fauteuil
  2. Gérer l'accessibilité des bâtiments
  3. Être à l'écoute des difficultés des usagers en situation de handicap et pas uniquement PMR.

- mobilité motorisée alternative :

- La mairie dispose d'un vélo électrique mais pas de voiture électrique. La question se posera lors du renouvellement du parc.

- transport en commun :
  - Favoriser l'utilisation du bus Bibus pour les déplacements autour et dans le bourg grâce à une augmentation de la fréquence de passages.
  - Rendre plus flexibles les abonnements de cars scolaires.
- **Rejoindre ou quitter la presqu'île :**
  - Création de plateformes multimodales que nous appelons dans notre programme « aires bus/vélos./covoiturage ».
  - Covoiturage :
    - Organisation du covoiturage avec la création d'une communauté « Plougastel » sur Ouest GO.
    - Favoriser les solutions d'autostop organisées existantes et les soutenir pour y faire adhérer un maximum d'habitants volontaires. Ceci peut être un axe des projets de villages en transition.
    - Permettre d'expérimenter le partage automobile avant de lancer sa propre initiative.
    - Créer des partenariats avec les entreprises pour organiser un covoiturage inter-entreprises et éventuellement un système de navette.
  - transport en commun
    - inciter le gestionnaire de Bibus à créer une navette expresse entre Plougastel et le centre ville de Brest pour augmenter la fréquence de passages aux heures stratégiques.
  - Vélo
    - Continuer l'amélioration de la liaison cyclable vers Brest
    - Travailler à des liaisons sécurisées vers Daoulas et vers Landerneau.

## Les politiques sociales municipales

**#20. Développer des habitats participatifs et des éco-lieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.**

→ Niveau 1 & 2 atteignable et niveau 3 à définir en fonction des demandes mais imaginable dans l'accompagnement de projets d'habitants allant dans ce sens.

*Aujourd'hui nous nous n'avons pas connaissance de demande spécifique d'habitants souhaitant mettre en place de tels espaces. Si d'aventure cela se présentait nous serons réceptifs à de telles demandes. Nous pouvons favoriser, encourager, proposer notre soutien aux porteurs de projets auprès d'autres institutions.*

*Nous pourrions également réaliser une étude sur ces questions et des « voyages », déplacements dans des communes ayant entrepris une telle démarche.*

**#21. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.**

→ Niveau 1 & 2 atteignable

*Nous souhaitons assurer l'accueil des publics vulnérables et aux besoins particuliers, comme les gens du voyage notamment au travers d'un service de domiciliation dans les CCAS (déjà le cas aujourd'hui), mais également créer des espaces dédiés pour les personnes sans domicile stable pour les accompagner à sortir de cette situation. Plus généralement, nous voulons proposer dans ces lieux un accompagnement des personnes accueillies et travailler avec les associations locales actives auprès de ces personnes, les soutenir du point de vue logistique et identifier la manière dont elles pourraient interagir de manière plus efficace avec la mairie.*

- adhérer à « la roulotte », organisation sur la métropole de l'accueil des gens du voyage.
- nous proposons la création d'un guichet unique de l'action sociale qui permettrait dès l'accueil une réponse adaptée aux besoins des personnes vulnérables. Les personnels de mairie seront formés aux spécificités des publics rencontrés.
- nous construirons un lieu d'accueil d'urgence pour les victimes de violences (conjugales, familiales, harcèlement...).

Une attention particulière sera bien évidemment portée aux personnes éloignées de l'emploi, en phase d'insertion ou de réinsertion (via des chantiers ou ateliers d'insertion municipaux par exemple).

**#23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.**

→ Niveau 1 sans objet, niveau 2 & 3 atteignable

*Dans le cadre de notre travail préparatoire à notre programme, nous avons déjà réalisé deux marches exploratoires, balades créatives pour prendre conscience de l'état des lieux visités et de leur accessibilité par toutes et tous (notamment bourg). Cette dernière marche a été suivie par des personnes à mobilité réduite et un parent en poussette. Nous continuerons cette approche d'usage et d'inclusion si nous sommes élu.e.s.*

- nous nommerons une élue référente à la santé, aux solidarités et au handicap.

- nous réveillerons la commission accessibilité de la mairie et réaliserons des diagnostics d'usage des bâtiments et lieux publics. Chaque nouvel aménagement sera passé au filtre de l'accessibilité et de l'inclusion de toutes et tous.

- nous proposerons des casiers solidaires à destination des sans abris.

#### **#24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.**

→ Niveau 1, 2 & 3 partiellement atteignable (compétence BM)

Nous agissons pour tenter de diminuer la part de logements vacants habitables sur le territoire en les rendant accessibles en priorité aux personnes en situation de grande précarité et/ou de grande pauvreté. Il est également souhaitable d'assurer des logements sûrs pour tous en fixant des objectifs chiffrés en matière de lutte contre l'habitat indigne (difficulté réelle aujourd'hui dans une partie des logements sociaux de Brest Métropole Habitat).

Après analyse des chiffres et aides actuelles (difficulté d'accessibilité aux documents de la mairie) nous souhaiterions proposer un service d'aide financière à la rénovation et l'amélioration de l'habitat des personnes fragiles. En lien avec la Métropole, nous agissons pour mettre en place des opérations programmées d'amélioration de l'habitat afin d'assurer des logements dignes pour tous.

#### **#25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.**

→ Niveau 1,2 et 3 atteignable

- Il existe des accès internet en filaire sur la commune (médiathèque, Astérie, etc.), nous étudierons la possibilité d'un réseau wifi gratuit, en accès libre et permanent.

- Un accompagnement au numérique libre et gratuit est déjà réalisé par l'Astérie, nous allons plus loin et proposons, pour réduire la fracture numérique, un bus itinérant des services au public. Une aide à la réalisation des démarches administratives y sera réalisée.

#### **#26. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.**

→ Niveau 1,2 et 3 en partie atteignable

L'accueil des migrants est aujourd'hui géré par la préfecture de Quimper. L'accueil des Mineurs Non Accompagnés est quand à lui géré par le Conseil départemental au sein des CDAS. Néanmoins nous souhaitons accompagner les associations qui agissent pour un accueil digne de tous les migrants. Nous pourrions notamment mettre en place un point et un livret d'accueil permettant de mettre en lien les acteurs de l'accueil sur le territoire. De manière générale, assurer l'accès aux droits et aux dispositifs d'accueil et

d'accompagnement de la commune à toutes les personnes migrantes de façon inconditionnelle, c'est-à-dire quelle que soit leur situation administrative.

Nous pourrions également encourager les associations et les citoyens de la commune à être solidaires envers les personnes migrantes en organisant des rencontres entre les habitants, les habitantes, et les nouveaux exilés arrivants sur le territoire. Nous accompagnerons également les initiatives déjà portées sur le territoire par DIGEMER, SOLAMI ou 100 pour un toit Plougastel.

**#27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.**

→ Niveau 1,2 et 3 en partie atteignable

Même si les politiques d'insertion relèvent du Conseil départemental et l'économie de la Métropole, la commune peut agir dans ce domaine. Nous souhaitons favoriser le retour à l'emploi de toutes et tous (plus de 920 personnes sans emploi sur la commune fin 2018). Nous souhaitons créer toutes les conditions de ce retour en mettant en place des clauses d'insertions dans les marchés publics, en créant du lien entre les personnes en recherche d'emploi et les entreprises qui recrutent, en estimant les capacités à porter des ateliers d'insertions municipaux ... Mais nous favoriserons également l'interconnaissance des acteurs de l'Insertion par l'activité économique (IAE) et de l'Économie sociale et solidaire (ESS), en veillant, au travers de la commande publique, à impliquer les structures de l'IAE. En lien avec BM, nous souhaiterions nous investir dans des dispositifs d'insertion existants type territoire zéro chômeur de longue durée ou des expérimentations favorisant la montée en compétences des métiers utiles et en évolution comme les artisans.

En parallèle et touchant d'autres compétences, il faudra apporter un soutien aux demandeurs d'emploi longue durée dans la levée des freins à l'emploi (mobilité, freins numériques, logement...).

## Le plan alimentaire municipal

**#5. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.**

→ Niveau 1&3

**#6. Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.**

→ Niveau 1&2

**#7. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.**

→ Niveau 1

L'agriculture à Plougastel est multiple et se retrouve sous différentes formes. Néanmoins, chaque filière rencontre des problèmes qui lui sont spécifiques :

Problème des maraîchers bio locaux : petites exploitations, soucis de débouchés (pression sur les marchés et les biocoop), pas de matériels adéquats (vétuste, coût, rentabilité), situation précaire pour certains, difficulté de se loger (habitation dans une partie de la serre)

Problèmes des éleveurs : selon leur localisation dans la commune et leur nombre, il existe des problèmes pour trouver des terres disponibles (partie Est de la commune),

En tout état de cause, le problème récurrent à Plougastel et pour tous les types d'exploitations est celui du foncier disponible : en fonction des zones de Plougastel (friches dans certaines parties et pression foncière dans d'autres), problèmes pour l'acquisition de foncier (coût du foncier agricole sur Plougastel), problèmes de location (compliqué de récupérer un terrain occupé par un agriculteur et mythe du terrain constructible), problèmes de perte de terrain par les agriculteurs (décès et vente par les héritiers, risque de se rencontrer souvent dans les prochains temps), pression foncière (problème de voisinage).

Néanmoins la commune et l'équipe municipale en place peut :

- favoriser l'implantation de petits agriculteurs labellisés en agriculture biologique, nature et progrès, ... par la constitution de réserves foncières en réservant une part du budget pour ces acquisitions et établir des baux avec les agriculteurs de la commune en mettant ainsi ces terrains à leur disposition ; par l'augmentation de la part de production locale et labellisée pour la cuisine centrale ; en mettant en place une structure de transformation (conserves, surgélation) qui pourrait servir à la cuisine centrale mais aussi plus largement et, permettrait aux agriculteurs, dont la pleine production est surtout en été, de pouvoir stocker leur production ; la commune pourrait aider à la mutualisation des outils (type CUMA)...

- favoriser l'accès au foncier avoir un rôle pédagogique et facilitateur auprès des particuliers ayant des terrains inoccupés et souhaitant les mettre en location et aussi un rôle de médiateur entre tous les acteurs concernés (SAFER, notaires, chambre d'agriculture, association telle que Terre de liens, agriculteurs, ...)

Les marchés de producteurs existent déjà sur Plougastel (Jeudi, Vendredi, Samedi et même dimanche en saison). Il n'est donc pas nécessaire d'en créer mais il sera étudié de rendre plus attractif le marché existant en le relocalisant sur le champ de foire.

Il n'existe pas d'AMAP sur la presqu'île. Nous pourrions étudier l'appui apporté à la création d'une coopérative de producteur locaux si le cas se présente.

La commande publique permettra le développement des filières locales et équitables par la mise en place d'un projet alimentaire municipal. Il s'agira dans un premier lieu de dimensionner l'offre et la demande alimentaire sur le territoire communal mais aussi à l'extérieur. Nous bénéficions d'une cuisine centrale qui peut sans doute être utilisée au bénéfice des producteurs locaux et dans le but de privilégier une nourriture saine et de qualité pour nos enfants et nos aînés. Nous nous engageons donc à atteindre le niveau 1 (soit 50% de bio et de local et 1 repas végétarien) et, bien sûr, nous tendrons à atteindre le niveau 2 dès que le 1 sera dépassé.

## Transition démocratique et participation citoyenne

**#28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.**

→ Niveau 1,2 et 3 atteignable (détaillé plus bas)

**#29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.**

→ Création d'un conseil local de transition (équivalent)

**#30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique.**

→ Niveau 1,2 et 3 atteignable : 1 par le comité des fêtes, 2 & 3 par la signature de la mairie d'une charte d'engagements réciproques avec le Mouvement Associatif de Bretagne et plus particulièrement le 3 par les missions données au comité des fêtes (et comité des sports)

**#31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es.**

→ Niveau 1,2 et 3 atteignable : Cela rentre parfaitement dans l'approche que nous avons du projet Champ de Foire. Un tiers-lieu protéiforme avec comme point de fixation l'Astérie – Centre social. Ce lieu pourra / devra accueillir les initiatives favorisant l'échange (bricothèque, matériauthèque, FABLAB, espace de travail partagé – co-working) en y accueillant toutes les dynamiques territoriales (Cantine numérique, maison du livre, les petites débrouillards ...) et en favorisant la mise en réseau des habitants, mais également la co-construction par la maison des projets ... Ce lieu devra être la base de toutes les réflexions à long terme que nous aurons à porter sur le territoire communal notamment sur les questions alimentaires, le foncier agricole, les transitions, les actions qui nécessitent des concertations en faveur de l'environnement (plastique noir, érosion marine ...). Nous y organiserons des conférences, ateliers sur tous ces sujets ...

On ne peut pas aborder les questions de transition sans parler de transition démocratique.

Dans l'approche même de Rop Hopkins qui nous invite à penser l'imaginaire, le champ des possibles en invitant à la réappropriation des politiques publiques par toutes et tous, pour toutes et tous.

En restant humble et à notre niveau communal de Plougastel, notre équipe a tenté de mettre en œuvre beaucoup d'actions participatives, de co-construction depuis des mois. Quelque peu rompus à la tâche désormais et ayant appris de nos erreurs, nous avons expérimenté de manière opérationnelle ces approches et faisons désormais nôtres ces préceptes d'actions.

« Quelle démocratie participative pour demain ? » était notre premier véritable événement participatif au mois de Mars 2019. Avec plus de 50 participants, une intervention de Jo Spiegel pendant une heure, trois ateliers « tables tournantes », le fruit des réflexions fut grand et probant pour la suite. Un groupe de travail s'est tenu à de nombreuses reprises permettant l'affinage de nos idées sur cette approche qui doit se retrouver à tous les niveaux dans la construction des projets de demain. Vous trouverez ci-joint les principales orientations retenues par notre équipe :

**Mettre en place une démocratie participative locale :**

- conseil participatif d'habitants (volontaires ou tirés au sort, possibilités d'anciens élus, de personnes « qualifiées » de la commune, travaillant avec les élu.e.s en responsabilités, sur les grandes orientations de la commune et chargé de réaliser des productions / cahiers de retours d'habitants sur les choix – pas simplement consultatif sur les délibérations votées en conseil municipal).
- groupe junior en action (16/25 ans doté d'un budget spécifique issu notamment de la baisse des indemnités des élus municipaux),
- réalisation d'études publiques participatives – Groupes projets spécifiques (4 à 6 mois avec experts, spécialistes, scientifiques, habitants + réunions explicatives, d'informations ...) sur les grands sujets comme l'alimentation, l'urbanisme, les déplacements, l'aménagement des ports, les transitions ...
- Création d'un Conseil Economique Local pour établir une stratégie de développement économique de Plougastel au sein de Brest Métropole (Ty Ar Menez III, Bourg, ZAC ...) orienté vers les filières d'avenir, le numérique, la transition ... et mettre en place une stratégie d'implantation de nouveaux commerces et d'animation des locaux vacants (15 en 2020)
- ouverture d'une maison de la citoyenneté et des projets au Champ de Foire pour permettre un lieu de rencontres pour les initiatives partagées + un lieu de conférence, de réunions et de présentations des projets de la métropole / département / région ...
- Création d'un Conseil Local de Transition en charge de l'écriture de la feuille de route municipale du PCAET de BM et du suivi de ce document
- Réactiver la commission Accessibilité & Handicap pour permettre un diagnostic d'usage partagé de l'accessibilité des espaces publics, bâtiments communaux, transports
- possibilité d'utilisation du référendum local à l'issue d'enquête publique participative ...

**Transparence, accessibilité et évaluation de la gestion communale** du budget et du projet : rendre disponible les documents et données publiques (open data)

Valorisation de la **participation des habitants pour des actions d'intérêt communal**, réflexion sur un groupe « **Plougastel volontaire** »

Désignation d'**élus référents** village, interlocuteur privilégié par secteur (1 bourg & 5 villages)

**Redynamiser le travail des commissions municipales** (association sincère de l'opposition, formation des élus, intervention des associations / habitants en débat de conseil municipal, commission extra-municipale d'urbanisme en cas de modification de PLUI ... )

**Répondre à TOUTES les sollicitations** (1 question, 1 réponse), **simplification administrative** (dispositif « dites le nous une fois », accompagnement numérique – démarche administrative)

Nous souhaitons enfin renouer un dialogue associatif aujourd'hui en pointillé grâce à l'accompagnement de toutes les initiatives et associations culturelles et artistiques par la création d'un comité des fêtes.

Nous désirons également porter à votre connaissance notre approche des questions de transparence, qu'elles soient budgétaires ou démocratiques :

- Organiser une présentation annuelle publique avec les habitants du budget communal lors du débat d'orientations budgétaires,
- Revoir le site de la mairie pour permettre un accès plein et entier aux délibérations du Conseil municipal après passage au contrôle de la légalité et aux documents communicables les plus importants : délibérations, arrêtés réglementaires, compte-rendu de séance publique, rapports, observations de la cour des comptes...Nous veillerons également à mettre le site aux normes de l'accessibilité numérique pour les personnes porteuses de handicaps.
- Nommer un élu référent déontologie et un référent « alerte éthique »,
- Créer une ligne budgétaire transparente sur les frais de « représentation » des élus (déplacements liés aux fonctions, réceptions, frais divers...),
- Créer une commission de contrôle financier,
- Appliquer l'open data par défaut,
- Garantir l'expression et l'association de la population aux décisions municipales,
- Associer sincèrement les élus de l'opposition et permettre à toutes et tous le droit à la formation

# Stratégie territoriale de réduction et de gestion des déchets

**#18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.**

→ Niveau 1 (BM)

La réduction, la réutilisation, le recyclage des déchets doivent être envisagés dans cet ordre. Dans la gestion des déchets, la priorité est d'en limiter la production et de trouver des débouchés de valorisation les plus vertueux possibles.

Ces notions doivent être présentées, expliquées et incitées pour que l'objectif collectif soit atteint. La communication et la prévention est donc encore une fois essentielles. Le budget de gestion des ordures ménagères relève de Brest Métropole et nous ne pouvons pas nous engager à augmenter la part dédiée aux actions de prévention. Malgré tout, les initiatives locales (municipales comme associatives) ne peuvent que participer à diffuser ces principes, ainsi, tous les acteurs doivent être soutenus. Le Repare Café porté par l'Astérie et Emmaüs, tout comme toutes les initiatives en faveur du compostage des biodéchets sont des exemples d'initiatives à soutenir. Brest Métropole fait déjà un travail important sur la question du traitement des bio-déchets. Il sera important pour la future équipe municipale de faciliter sa mise en place sur Plougastel. Sur la question du réemploi, nous porterons, par exemple, un projet d'implantation d'un conteneur de seconde vie à la déchetterie et étudierons la possibilité de créer un espace « recyclerie-ressourcerie-matériauothèque » plus ambitieux et plus structuré dans un second temps.

**#19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.**

La gestion des déchets et les actions visant à leur réduction est une compétence métropolitaine mais certaines actions à l'échelon municipal peuvent favoriser la diminution des quantités de déchets produites. La difficulté à Plougastel pour la mise en place d'une tarification incitative est la présence sur le territoire de deux modes de collectes. Dans les secteurs denses (bourg, le Passage...) la collecte se fait en bac individuel alors que les secteurs plus dispersés en campagne disposent de points d'apports volontaires collectifs. La tarification incitative telle qu'elle est mise en place avec succès a lieu dans des collectivités qui ont fait le choix de la collecte individuelle en porte à porte. L'impact carbone d'un passage à la collecte individuelle sur la totalité de la presqu'île serait mauvais, car les camions poubelles seraient amenés à réaliser des tournées bien plus longues. Pour information, ce sont les camions bennes qui contribuent le plus lourdement au bilan carbone de la flotte de véhicule de Brest Métropole.

Nous pourrions agir sur plusieurs aspects :

- Ordures ménagères :
  - Compostage individuel et collectif

-Inciter et soutenir la création de collectifs d'usagers pour l'achat de matériel de broyage des déchets verts

- Accompagnement à la création de composts collectifs et de zone de stockage de matériaux bruns (feuilles mortes, broyat) pour "assécher les composts domestiques".

-Intégrer la question des déchets dans le projet de « villages ou hameaux en transition » afin de créer une dynamique collective et expérimenter des techniques éprouvées.

- Déchetterie

-Expérimentation ou mise en place d'une recyclerie/ressourcerie/donnerie sous la forme d'un container de seconde vie dans un premier temps (en lien avec Emmaus, Un peu d'R, la recyclerie d'Irvillac ...).

-Etudier la mise en place d'une recyclerie-ressourcerie-matériauthèque couplée à la déchetterie.

-Valoriser l'action du Repar Café (allonger la durée de vie des objets)

-Bricothèque (Service municipal de prêt d'outils + Atelier d'animation et de formation) afin de diminuer les déchets (outils et électroportatifs hors d'usage)

-Identifier la vie du déchet après le dépôt en déchetterie et améliorer le niveau d'information.

- Déchets d'activité professionnelle

A l'heure actuelle, la déchetterie de Plougastel n'accueille pas les professionnels. Ceci n'est pas sans conséquence et une réelle réflexion est à mener à Plougastel mais surtout au niveau de la Métropole pour trouver des solutions pérennes et adaptées à la réalité des entreprises.

- Gestion des déchets d'entreprises : Cartographier des acteurs du territoire (Voir Service inter-communautaire de l'économie circulaire Pays des abers, Pays de Landerneau, Pays d'Iroise)
- Lutter contre les dépôts sauvages en facilitant l'accès à la déchetterie aux pros.
- Encourager et faire connaître les filières de recyclage agricole ( 33% de recyclage en Bretagne contre 66% en France)...

- Sonder les pratiques des artisans et des professionnels au sens large.
- Compostage des restes en restauration.
- Tri dans l'ensemble des activités.
- Donner l'exemple au niveau des activités municipales et aider les établissements scolaires (distribution de bacs et collectes régulières). Subventions incitatives supplémentaires par site en fonction des ventes de papier (par ex.)

Nous souhaitons également renforcer les accompagnements, les associations et les actions de type Agenda 21 des familles, défi zéro déchet ... Nous sommes persuadés que les initiatives personnelles, de pair à pair, sont des éléments d'identification qui permettent aux habitants de se projeter dans des changements de pratiques.

### **#33. Traitement des pollutions existantes (Bâche plastique et dépôt sauvage)**

->Item ajouté

Les dépôts sauvages et les problématiques de pollutions diffuses (plastique noir...) pose un réel problème à résoudre voire un défi.

La culture du fraisier sous polyéthylène noir (encore appelé plastique noir ou papier noir ou papier du) a été expérimentée pour la première fois à Plougastel en 1962. Cette technique qui permettait d'économiser beaucoup de temps de travail a rapidement remplacé les anciennes techniques culturales sous plante abri et s'est généralisée à d'autres cultures comme les échalotes.

Revers de ce progrès technique, le plastique noir et le plastique blanc utilisé pour les tunnels ont des durées d'utilisation limitées générant des quantités importantes de déchets.

En l'absence de prise de conscience de la dangerosité de ces produits et à défaut de filières de valorisation, ces plastiques ont été stockés et abandonnés dans les coins de champs, dans les chemins. Pire, pendant très longtemps, les plastiques noirs ont été brûlés ou broyés directement sur les terrains disséminant ainsi cette pollution dans l'environnement.

Ce type de pratique est aujourd'hui normalement révolu. Les films plastiques agricoles issus des activités professionnelles sont considérés comme des déchets professionnels. Les agriculteurs sont donc responsables de leur élimination (article L 541-2 du Code de l'environnement).

Les maraîchers qui font des cultures de plein champ ont la possibilité de recourir à des systèmes de paillage autre que le plastique et plus respectueux de l'environnement, comme les toiles de chanvre qui constitue un matériau biodégradable.

Pour ceux qui continuent d'utiliser le plastique car la culture ne supporte l'humidité apportée par la toile de chanvre, notamment pour les fraises, des filières de valorisation ou de recyclage existent auprès de recycleurs spécialisés (pour mémoire, le coût de reprise d'une benne de 35 m<sup>3</sup> est de 500 € pour 2 tonnes de plastique). Les coopératives agricoles proposent également ce type de récupération.

Pour les serristes, le recyclage des déchets constitue une obligation qui s'inscrit dans le cahier des charges que les adhérents doivent normalement respecter.

Pour autant, des dépôts sauvages peuvent encore apparaître ici ou là sur la commune contenant des résidus de culture de fraises ou de tomates (pains de tourbe, de laine de roche, ficelles et système d'accroche...)

Face à ces différentes situations, nous proposons d'engager différentes actions :

Pour les dépôts anciens pour lesquels une recherche d'auteurs paraît difficile, nous proposons les démarches suivantes :

- **Volet curatif**

- Inventaire des secteurs les plus impactés par cette pollution, les plus sensibles d'un point de vue environnemental et relevant du domaine public (proximité de cours d'eau, zones littorales...) pour pouvoir prioriser les actions à mener.
- Pour les sites identifiés, expérimenter une méthode d'enlèvement (moyens matériels et humains nécessaires, logistique à prévoir...).
- Etablir une programmation des travaux à mener sur la durée du mandat.
- Expérimenter des chantiers participatifs en appui avec les associations de quartiers.
- Faire appel à des associations locales spécialisées de bénévoles ou de réinsertion.
- Pour les dépôts constatés dans les parcelles privées, il pourra être proposé aux particuliers un accompagnement logistique pour dépolluer.
- Allouer un budget communal spécifique pour ce volet dépollution et recherche de financements publics et privés pour l'abonder.

Pour les dépôts de déchets agricoles récents, ces derniers devront clairement être sanctionnés au travers des pouvoirs de police.

- **Volet préventif**

- Identification des exploitants agricoles.
- Travail de sensibilisation auprès des exploitants sur les filières de valorisation-recyclage.

- **Volet curatif**

- Création d'un second poste de policier municipal (écogarde) afin de prévenir les incivilités et dépôts sauvages.
- Instruction des dossiers suite aux signalements.
- Etablissement d'un registre de signalement pour des pollutions actuelles ou passées.

En tant que commune littoral avec 37 km de côtes, la pollution du littoral doit également être traitée. La simple mise en place de bac à marée, même si elle constitue un premier pas, ne règle pas le problème. Différentes actions pourraient être soutenues et valorisées (Ar viltansou-Rade de Brest, Surfrider finistère). Il est important d'animer cette thématique pour valoriser toutes les initiatives citoyennes et les coordonner en indiquant les résultats de chaque ramassage sur les plages.

# Préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau

**#8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.**

→ Niveau 1 et 2 atteignable, Niveau 3 atteignable sous réserve

La zéro artificialisation nette est un objectif qui sera difficile à atteindre sur Plougastel car les surfaces à renaturer sont réduites voire quasi-inexistantes (pas d'espace mutable identifié à l'heure actuelle mis à part les terrains de football abandonnés dans la zone de la Fontaine Blanche et la zone de Pen al Lann). D'autres opportunités seront sans doute à saisir dans le futur et l'équipe municipale devra, à ce moment là, étudier toutes les possibilités qu'offre le site en matière de renaturation. Ceci reste un objectif à planifier et nous souhaitons travailler sur la question pour permettre à Plougastel de participer à l'objectif régional défini par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (=SRADDET) d'atteindre la zéro-artificialisation nette en 2040. Pour pouvoir contribuer sincèrement à cet objectif collectif, il est indispensable de mesurer l'artificialisation nette sur la commune. Cet indicateur doit permettre d'observer l'évolution des pratiques.

De nombreux projets et actions permettant de s'engager sur les niveaux 2 et 3 seront à définir dans leurs détails en concertation avec les habitants. Nous évoquons ci-dessous par quelques exemples non exhaustifs les grandes lignes directrices qui guideront la conduite de nos actions :

- le projet que nous souhaitons mener dans le secteur de la Fontaine Blanche inclura (la renaturation de terrains de football en stabilisé qui ne sont plus utilisés, la gestion différenciée des espaces verts qui est déjà pratiquée par Brest Métropole avec par exemple des zones d'écopâturage, une gestion respectueuse de l'eau dans cette ancienne zone humide...). Ce projet, s'il est mené avec rigueur et précision, permettrait de reconstruire un corridor écologique indispensable au maintien des interdépendances des espèces donc à la biodiversité en générale.

Nous souhaitons également constituer un atlas municipal de la biodiversité qui permettra d'aiguiser notre connaissance des milieux naturels. De plus, une enquête d'impact sera réalisée pour les projets d'aménagement ou de renaturation afin d'en mesurer l'effet positif ou négatif sur les sites et disposer ainsi de tous les éléments nécessaires à la prise de décision.

Concernant la préservation de la trame bleue, au-delà de l'entretien et de la préservation des nombreux cours d'eau qui sillonnent la commune, la gestion des eaux pluviales doit être un point d'attention tout particulier dans des espaces artificialisés ou qui subissent des aménagements. Au delà de ça, certaines « micro » surfaces peuvent être désartificialisées pour limiter l'effet boule de neige du ruissellement. Les cas des grandes étendues imperméables (parking, locaux industriels et commerciaux, serres...) sont très particuliers. Ils font partie des sites pouvant amplifier des situations problématiques. Une vigilance doit être portée sur ce point pour éviter des situations d'inondation et de pollution.

Concernant la préservation de la trame noire, il s'agit d'une reconquête tant l'habitude du confort est ancrée. Sur cette action, le préalable est d'informer sur l'impact que l'éclairage a

sur la biodiversité avec des actions de découverte de la faune nocturne et de sensibilisation sur le rôle néfaste de la lumière artificielle. Une indication portée sur l'impact énergétique permettra également de montrer que l'éclairage pèse dans le bilan carbone d'une commune et donc également sur ses finances. Les solutions techniques s'offrant aux collectivités volontaristes sont nombreuses et ne se limitent pas au simple passage aux LED. D'autres critères, variables et modalités sont à prendre en compte : orientation vers le sol, couleur de l'éclairage, extinction progressive et fonctionnement dynamique et adaptatif en fonction des besoins. Cet aspect sera à prendre en compte dans le schéma de déplacement municipal qui sera à rédiger.

Un travail spécifique sera à accomplir avec les commerçants pour valoriser les bonnes pratiques et rappeler les règles en la matière. La législation est claire sur le sujet. Comme sur le reste d'ailleurs, la dynamique doit être collective. Dans ce but, comme nous vous l'indiquons dans la partie concernant le plan de descente énergétique que nous souhaitons bâtir, une concertation citoyenne sur l'éclairage public sera à organiser.

#### **#9. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.**

→Niveau 1 atteignable

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le Plan local d'urbanisme (Plu) venant d'être adoptés récemment, les zones naturelles et agricoles ne peuvent être utilisées pour une autre destination pendant 30 ans (sauf si modification ou révision avant terme),

→Niveaux 2 et 3 : nous ne possédons pas les chiffres de surfaces commerciales existantes par rapport à la population de Plougastel, des études seront à mener pour y répondre plus finement.

Plougastel est déjà dotée de plusieurs surfaces commerciales en périphérie et dans le bourg. On notera la présence du Super U, de la Biocoop et de Votre Marché au bourg ainsi que Leclerc, Lidl, Noz en périphérie dans la zone de Ty ar Menez.

L'implantation des grandes surfaces a un impact direct sur les petits commerces du centre bourg, en plus de ne pas forcément privilégier les ressources locales, de participer fortement aux émissions de gaz à effet de serre et à une imperméabilisation importantes des sols.

En constatant ces effets et le nombre suffisant de surface commerciale répondant à plusieurs types de demandes et attentes des consommateurs, il ne nous semble pas opportun de développer plus en avant ce type de grandes surfaces.

Néanmoins, comme nous l'avons déjà abordé au travers d'autres thématiques du Pacte, nous nous efforcerons, par contre, de soutenir une autre manière de consommer en privilégiant les petites exploitations locales. En effet, l'approvisionnement direct permet de limiter l'énergie dépensée lors de l'approvisionnement, permet une nourriture de meilleure qualité, soutient des emplois locaux et non délocalisables et permet l'entretien du paysage naturel en limitant les friches. Et comme nous l'avons déjà abordé avant, ces actions seront soutenues de diverses manières par la future municipalité (magasin de producteurs, aide à l'installation, augmentation de la part du local dans la restauration collective, mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial, ...).

#### **#10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.**

→ Niveau 1,2 atteignable, niveau 3 atteignable sous réserve

50 % de l'eau consommée à Plougastel est issue de Plougastel (Captage de Breleiz et de Kergonnec). Le reste est issu de la prise d'eau de Pont ar Bled à Plouédern (prise d'eau dans l'Elorn). Les communes alentours n'ont pas ces capacités d'auto-alimentation. La question de l'eau ne se résume pas à la production et à la distribution d'eau potable, mais doit se faire en toute transparence avec un soin tout particulier concernant l'information sur la qualité de l'eau distribuée et consommée sur la commune.

D'autres points sont plus problématiques sur Plougastel, comme l'assainissement, la réduction des consommations et l'usage différencié de l'eau avec la récupération de l'eau de pluie. Hormis la zone agglomérée du bourg, Plougastel présente la particularité de disposer d'un habitat traditionnel dispersé sur l'ensemble du territoire de la commune mais regroupé en villages ou hameaux (environ 160) qui peuvent compter jusqu'à une quinzaine de foyers. Une bonne partie de ces habitations n'est pas desservie par un réseau public de collecte des eaux usées. Ces maisons n'échappent pas, pour autant, aux mêmes obligations en matière de traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel et doivent, par conséquent, être équipées d'installations d'assainissement individuel encore appelé assainissement non collectif (ANC).

Sans disposer de données précises par le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) ou Eau du Ponant sur l'état de conformité des installations d'assainissement non collectif, force est de constater que de nombreux dysfonctionnements liés à des dispositifs défectueux voire inexistantes sont clairement identifiés dans certains villages de la commune (pour exemple : Kerougar, Kervezingar Huella et Izella, Tinduff...).

Ces défaillances, dans le pire des cas, génèrent des pollutions olfactives, visuelles et peuvent présenter un risque pour la santé des personnes et la salubrité publique.

Les causes de ces défaillances sont bien identifiées : installations vieillissantes ou obsolètes, installations incomplètes (absence de prétraitement, voire de traitement) installations sous dimensionnées pour répondre aux caractéristiques des maisons desservies, installations dont la filière d'assainissement n'est pas toujours adaptée à la superficie et aux contraintes imposées par le terrain : imperméabilité du sol, surface limitée), installations inexistantes pour certaines vieilles maisons ...

Dans de nombreux cas, une rénovation des installations à l'échelle de la parcelle sera possible. Il sera demandé au SPANC de faire respecter les dispositions prévues par le Code de la Santé Publique. Le particulier devra mettre en œuvre une installation répondant aux prescriptions techniques prévues par l'arrêté technique du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 (jusqu'à 20 EH) et par l'arrêté du 21 juillet 2015 au delà de 20 EH.

En revanche, pour les zones à enjeux sanitaires ou environnementaux et dans lesquelles il n'existe pas de véritable solution technique individuelle (concentration d'installations défectueuses, habitat groupé sans disponibilité foncière), il devra être envisagé une intervention volontariste de la commune pour résorber ces points noirs.

Pour ces secteurs identifiés à partir des données fournies par le SPANC, il pourra être proposé de mettre en œuvre des solutions dans le cadre d'un assainissement semi-collectif pour traiter entre 20 et 200 EH (équivalent-habitant), sous réserve d'études de faisabilité.

Dans le cadre de ces programmes de réhabilitation, les systèmes d'assainissement écologiques de type filtres plantés avec agrément seront clairement privilégiés. L'étude menée par l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) sur le suivi de dispositifs d'ANC entre 2011 et 2016 a clairement démontré l'efficacité et la facilité d'entretien de ce type de dispositif.

Les besoins en foncier pour ce type de filière nécessitent entre 2 m<sup>2</sup> et 2,5 m<sup>2</sup> par EH.

Le lagunage pourra être étudié comme scénario alternatif dans le cadre d'études préliminaires. Mais, ce mode de traitement semble être une solution moins réaliste car ce dispositif est plutôt prévu pour des capacités de traitement plus importantes (mini 300 EH). Il nécessite des emprises foncières assez conséquentes, un milieu récepteur suffisant (en période d'étiage notamment) et impose des opérations de curage des bassins régulières.

Quel que soit le type de filière à mettre en place, ce type de projet nécessite :

- Une maîtrise foncière des emprises nécessaires à l'implantation de la filière. A défaut d'une maîtrise foncière à l'amiable, la commune devra, le cas échéant, solliciter une déclaration d'utilité publique pour expropriation.
- Une adhésion des habitants concernés par le projet. Il pourra être proposé de mettre en place une ASL (association syndicale libre). A défaut d'accord, il pourra être proposé un portage du projet par la collectivité.

La réduction des consommations résultera d'une sensibilisation, d'une information et de l'encouragements à des pratiques vertueuses. La municipalité peut, par exemple, déployer des toilettes sèches sur certains événements ou site isolé.

Nous ne pouvons que regretter que peu ait été fait pour inciter à un usage différencié et une réduction des consommations. La collecte des eaux pluviales est à notre connaissance inexistantes sur le bâti municipal et même les bâtiments en construction qui n'intègrent pas cet aspect dans leur cahier des charge. La future équipe municipale devra intégrer ce point en cas de construction nouvelle ou de réhabilitation. L'utilisation différenciée de l'eau génère une diminution de la consommation d'eau potable dont la production et l'acheminement est également consommatrice d'énergie. Certains aménagements, même symboliques, doivent pouvoir être envisagés : comme la récupération d'eau de pluie à des endroits stratégiques pour l'arrosage des plantations d'agrément en ville.

### **#13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.**

Tout projet structurant que ça soit dans le domaine de l'habitat, des transports, des activités économiques ou des services a un impact sur l'environnement: consommation de l'espace, altération des milieux, mode constructif plus ou moins énergivore et ayant recours à des matériaux plus ou moins durables.

Préalablement à l'engagement de tout projet et/ou infrastructure, nous nous engageons à vérifier systématiquement l'opportunité de réaliser chaque projet en considérant:

- les avantages attendus pour la collectivité et les usagers

- les impacts générés à court et à long terme
- les alternatives éventuelles pour atténuer les impacts du projet

Une équipe en responsabilité doit trouver un alliage assez fin entre certaines réalités d'usages déjà vécues et pour certaines difficilement modifiables ou transposables et l'inévitable questionnement sur l'impact environnemental.

#### ***Éviter, réduire, compenser***

La prise en compte de l'environnement doit être intégrée le plus tôt possible dans la conception d'un plan, d'un programme ou d'un projet (que ce soit dans le choix du projet, de sa localisation, voire dans la réflexion sur son opportunité), afin qu'il soit le moins impactant possible pour l'environnement. Cette intégration de l'environnement, dès l'amont est essentielle pour prioriser : les étapes d'évitement des impacts tout d'abord, de réduction ensuite, et en dernier lieu, la compensation des impacts résiduels du projet, du plan ou du programme si les deux étapes précédentes n'ont pas permis de les supprimer.

En tout état de cause, la doctrine et séquence *Éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement* (ERC) dépasse aujourd'hui la seule prise en compte de la biodiversité, pour englober l'ensemble des thématiques de l'environnement (air, bruit, eau, sol, santé des populations...). Elle s'applique, de manière proportionnée aux enjeux, à tous types de plans, programmes et projets dans le cadre des procédures administratives d'autorisation (étude d'impacts ou étude d'incidences thématiques, Natura 2000, espèces protégées...). Sa mise en œuvre contribue également à répondre aux engagements communautaires et internationaux de la France en matière de préservation des milieux naturels.

---

Nous vous prions de trouver également ci-dessous la réponse de notre liste à vos propositions concernant les moyens que notre équipe municipale mettra en œuvre pour opérer une transition vers un fonctionnement plus responsable. Ces réponses seraient sans doute encore plus précises et opérationnelles si nous disposions de l'expertise des services en charge de ces questions, ce qui n'est pas toujours le cas en tant que candidats :

#### **Mesures n° 3, 11 et 12 : sobriété énergétique**

- **établir et diffuser un bilan du fonctionnement de la chaudière à bois municipale : proportion des sources d'énergie utilisées, plan d'approvisionnement en bois de chauffage, déperditions d'énergie sur les parcours, axes d'amélioration**

Dans le cadre du fonctionnement de la chaudière bois, un rapport d'activité annuel doit être et est rédigé par EcoChaleurBrest (ECB). Ce rapport est très dense et technique. Son explicitation s'impose et un rapport plus synthétique serait sans doute nécessaire. Cette note simplifiée trouverait sans doute une place sur un affichage sur le site de la chaudière et sur le site internet de la mairie et pourrait, comme vous le suggérez, préciser la part du bois utilisé dans son fonctionnement (pour information la part du bois dans le mix énergétique de la chaudière oscille entre 85 et 65 % en fonction des aléas techniques rencontrés). Ces actions d'information font partie de l'ensemble des mesures visant à plus de transparence dans le fonctionnement des activités municipales ou para-municipales. Une réunion

d'information annuelle pourrait, également, être proposée et organisée si une demande spécifique est formulée par les usagers et/ou les riverains. La chaudière datant de 2007, la question du traitement des fumées peut également être posée. A notre connaissance, le système de filtration est opérationnel ( filtre cyclone) mais n'intègre pas les dernières solutions techniques (filtre à manche, électrofiltre). Ceci sera un point de vigilance particulier car la santé des riverains en dépend.

- **exiger des promoteurs qui construisent de nouveaux bâtiments sur la commune (type îlots de la Poste) et qui souhaitent se raccorder au réseau de chaleur municipal, qu'ils s'engagent à isoler les tuyaux de raccordement afin d'éviter la perte d'énergie dans les parties communes.**



La structuration de la Délégation de Service Public (=DSP) montre que le périmètre technique couvert par la DSP est défini avec comme frontière la sous station alimentant les bâtiments (cf schéma ci dessus). La responsabilité revient donc au promoteur (vice caché) et/ou bailleur qui se doivent de répondre à la réglementation thermique et à la maintenance des bâtiments. La municipalité et Eco chaleur Brest peuvent surveiller/encourager/inciter/préconiser mais ne peuvent pas directement intervenir pour les bâtiments actuellement connectés au réseau de chaleur. Par contre, un accompagnement (réunion d'informations sur le fonctionnement, contact...) tout particulier peut être apporté aux locataires et propriétaires pour coordonner leurs demandes, suggestions et remarques. Il est important que les logements loués répondent bien aux critères de performance énergétiques annoncées (DPE).

- **réaliser un état des lieux de la précarité énergétique sur la commune, intervenir prioritairement sur l'amélioration énergétique des logements sociaux, réaliser une rénovation thermique des bâtiments publics**

Ceci se placerait dans la réactivation de l'observatoire de la précarité promis par l'équipe municipale en place mais jamais mis en œuvre. Nous avons également prévu d'intégrer cette question au panel de propositions d'accompagnement que le guichet unique dédié à l'accompagnement des personnes fragilisées que nous souhaitons mettre en place. L'idée pour cette question précise serait que le CCAS et/ou guichet unique puisse proposer à des personnes qui sont en situation économique délicate de profiter d'un diagnostic de leur habitation et de pouvoir les accompagner via Emergence/Tinerjie dans des démarches d'améliorations des performances énergétiques de leur logement (qu'ils soient propriétaires ou locataires). Dans le cadre de notre action sociale, la lutte contre le non-recours est une priorité. Le Chèque énergie et droits associés est à faire connaître tout comme les autres dispositifs allant dans le sens de la lutte contre la précarité énergétique. Les nouvelles

primes appelées « Primesrenov' » lancées courant janvier 2020 peuvent permettre d'accélérer les choses étant donné que cette nouvelle prime est cumulable à toutes les dispositions déjà en place (CCE, Tva réduite, EcoPTZ, aides des collectivités locales).

Force est de constater que les logements sociaux de Plougastel sont pour certains dans un état inquiétant. Il sera indispensable de rentrer en discussion avec les bailleurs sociaux pour effectuer un audit énergétique précis permettant d'estimer la consommation de chaque logement et l'impact qu'une rénovation énergétique aurait sur les charges des locataires. La volonté municipale doit s'exprimer fortement. La rénovation énergétique a une action sur l'impact environnemental, sur le budget et le confort des locataires.

Dans la situation financière contrainte dans laquelle Plougastel se trouvera dans les prochaines années (passage de 2,5 à 8,3 années d'endettement), il sera manifestement difficile d'envisager une rénovation de la totalité des bâtiments municipaux sur les fonds municipaux. Il est tout d'abord important que les performances énergétiques de l'ensemble des bâtiments soient évaluées, affichées de façon visible à l'entrée et accompagnées de l'évolution de la consommation énergétique annuelle (en fonction du DJU). Tous travaux entrepris sur le patrimoine bâti municipal doit aller dans le sens d'une amélioration des performances énergétiques dans le cadre d'un plan global de rénovation qui doit être rédigé. L'équipe municipale s'engage à chercher tous les financements possibles pour réussir à ce que la plus grande part possible des travaux de ce plan soit réalisée dans les 6 ans. Un effort d'ingénierie financière sera à fournir pour atteindre cet objectif et nous l'avons déjà programmé. Malgré tout, l'obtention de ces financements reste incertaine et nous ne pouvons malheureusement pas vous annoncer un objectif chiffré précis. Mais notre ambition est d'atteindre les objectifs fixés par la loi, c'est à dire mettre tout en œuvre pour atteindre une diminution de 40 % en 2030 soit une diminution de 24 % en 2026.

**• engager dans les services municipaux une chasse au gaspillage d'énergie : politique d'achats, modes de consommation de l'énergie, des fournitures, inciter les associations destinataires de subventions à suivre cette politique d'économie**

Le choix d'attribuer à la 1ère adjointe les questions de transition est pour nous plus que symbolique mais place cette question au centre de notre action. La 1ère adjointe sera garante de l'application des principes de la transition au sein de l'action municipale et la conduite des services.

- Achat responsable : Critère environnementaux dans les AO.
- Etudier la possibilité de souscrire un contrat de fourniture énergétique avec un prestataire vertueux.
- Arrêt de l'achat d'objets plastiques à usage unique au plus vite, potentiellement dès avril 2020.
- Engager une réflexion sur l'artificialisation
- Attribution de subvention spéciale en cas d'achat de matériel mutualisé entre plusieurs associations et facilitation du fonctionnement des associations

**En concertation avec Brest métropole :**

**• soutenir les initiatives de production d'électricité renouvelable et citoyenne**

Sans passer par le biais de BM, la municipalité pourrait adhérer à Ecoop et étudier avec ce partenaire la possibilité de mettre à disposition certains toits du bâti municipal et/ promouvoir la possibilité pour les particuliers de s'inscrire dans cette démarche.

### **Thème 2 : réserve foncière, agriculture (mesure n°6 du pacte)**

Comme évoqué par ailleurs dans ce document, nous aimerions vivement porter une ambition pour la Terre. Cette ambition se déclinera notamment en plusieurs objectifs, stratégies, qui toucheront autant l'alimentation, l'agriculture (foncier, pratiques, transmissions, valorisation) que l'environnement.

→Niveau 2 :

Concernant le foncier agricole, il serait en effet intéressant de pouvoir constituer une stratégie foncière territoriale sur plusieurs années, en associant Safer, Établissements Publics Fonciers, organisations professionnelles agricoles, associations et citoyen-nes afin d'initier un observatoire des terres agricoles. Tout comme un atlas de la biodiversité de la commune avec le conservatoire botanique, l'UBO ...

#### **• soutenir l'installation de jeunes agriculteurs en investissant des espaces-tests agricoles sous engagement du respect des milieux naturels.**

Nous étudierons la possibilité de développer un projet d'échange et/ou de mise à disposition de foncier avec la possibilité d'espace-test agricoles comme ils sont promus au sein du PNRA. Ceci ne pourra voir le jour qu'avec l'accord des propriétaires. Une concertation devra être mise en place pour étudier ce genre de projet.

#### **• participer à la création d'une épicerie paysanne**

Un soutien financier n'est pas envisageable. Par contre l'accompagnement de la structuration de la filière avec la proposition d'une coordination de la filière, une aide administrative (réponse aux appels d'offres) est possible. Nous avons la chance de disposer d'un marché de producteurs (Marché du Laptic). Il trouve un certain succès. On peut encourager l'installation d'une épicerie paysanne ou d'un magasin de producteurs locaux mais il faut consulter les principaux intéressés (notamment les producteurs) et étudier le marché pour que cette initiative trouve une issue positive.

### **Thème 3 : transports en commun et mobilité active (marche, vélo) (mesure n°14 et 15 du Pacte)**

#### **• étudier la mise en fréquence d'un mini-bus intracommunal,**

La mobilité est une compétence Métropolitaine même en intra-Plougastel. En premier lieu, il faudra lancer un diagnostic avec étude détaillée des besoins. Nous chercherons à mettre en expérimentation une navette sur plusieurs lignes-test afin d'établir les zones pour lesquelles les besoins sont les plus importants. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale que nous porterons en proposant à certains villages expérimentaux d'être « village en transition ».

Les solutions techniques ne sont pas arrêtées pour l'instant sur le mode de propulsion de ce véhicule (thermique, électrique...pourquoi pas à propulsion humaine).

La solution citoyenne doit également être étudiée... Le dispositif « cabane à pouce » en est resté à l'état d'expérimentation mais avec le soutien de la municipalité un développement efficace est possible et serait sans aucun doute opérant, tout en favorisant les échanges et le lien social.

**• marquer des voies piétonnes dans le bourg et les villages**

La nécessité d'un plan de déplacement global sur Plougastel est indispensable et doit être envisagé immédiatement. De plus, dans le cadre d'un réaménagement du bourg, la question des déplacements doux est centrale. Ceci ne s'inscrit pas dans l'immédiateté mais dans le temps long avec concertation, consultation et participation citoyenne. Malgré tout, certains points problématiques actuellement doivent être traités rapidement.

Il nous semble également extrêmement important de jaloner les voies piétonnes par un repérage attractif (végétalisation, arts...) pour montrer aux usagers que le déplacement piéton est souvent plus efficace.

Pour les villages, il est indispensable d'avoir un plan spécifique aux villages. Le partage de la route est problématique à de nombreux endroits et le traitement des points problématiques doit être pris en charge en collaboration avec les associations de villages et les habitants.

**En concertation avec Brest métropole :**

**• développer la liaison par bus Brest-Plougastel, remettre en place le bus rapide matin/soir reliant le Bourg à la gare, créer une liaison par bus Plougastel-Kerhuon**

La concertation avec BM et RATPdev sera essentielle pour porter les intérêts de Plougastel en matière de transport public collectif. Nous envisageons, comme vous l'évoquez, de militer en faveur de la réhabilitation de l'ancienne navette express (Super U - La Gare) ou la création d'une nouvelle navette express qui viendrait en complément de la desserte existante. Nous souhaitons voir apparaître une ligne express en complément de la ligne existante afin d'augmenter la fréquence mais pour laquelle le nombre d'arrêts proposés serait réduit afin de diminuer la durée du trajet. Plusieurs options de trajet et de desserte sont à étudier. L'itinéraire que vous évoquez fait partie des options que nous avons envisagées avec le plus d'attention avec la liaison Bourg/Place de Strasbourg. D'autres itinéraires pourraient sans doute être discutés. Un plan global de déplacements, sur la presqu'île et en dehors de la presqu'île, est à bâtir pour répondre aux besoins. Parallèlement, nous souhaitons également entrer en relation avec les entreprises brestoises qui emploient des Plougastell pour étudier les possibilités de mobilités alternatives pour leurs salarié(e)s.

Pour ce qui est de la liaison par Bus Plougastel-Kerhuon, il nous semble utile d'en discuter avec le collectif pour pouvoir vous apporter une réponse précise. Y voyez vous la possibilité uniquement de franchir le pont ? Est ce le souhait d'une interconnexion avec le train à la gare du Relecq ?

**• développer les pistes cyclables sur la commune : continuité, sécurité**

Nous pensons qu'il est possible de traiter rapidement des problèmes d'entretien et de nettoyage des bandes et pistes cyclables (boulevard Filiger, piste Kerhalvez/Croix rouge) et d'améliorer les aménagements à certains points de discontinuité (rond point de la Croix rouge...) ou accidentogène (piste cyclable /stop au niveau de la rue de la mairie).

Le plan vélo métropolitain n'est pas suffisamment ambitieux pour répondre aux attentes des cyclistes et futurs cyclistes de Plougastel. Il est donc important que Plougastel porte un projet ambitieux sur ce point en établissant des priorités. La notion de partage de la route se pose. Le respect de la place du cycliste est primordiale et nous devons envisager des temps d'information, d'échange et de concertation. Investir également dans la communication en direction des automobilistes mais également des cyclistes ou futurs cyclistes.

L'ensemble des ces actions doit également s'inscrire dans un plan global de déplacement. Nous pouvons, par exemple, penser à un plan d'accessibilité vélo aux abords des établissements scolaires (identification des itinéraires à favoriser, appel à projet d'action vélobus...), associé à des actions de sensibilisation (éclairage, gilet jaune, port du casque) et des ateliers papav « Permis vélo » dans les écoles. On envisage également d'organiser des ateliers de remise en selle pour les adultes qui ont besoin de se rassurer sur leur capacités à utiliser leur vélo dans un trafic automobile. On doit sortir de l'idée que la juxtaposition de bouts d'équipement puisse permettre de rendre cyclable la commune. Il faut que nous bâtissons un vrai système vélo tout en étant conscients que certaines difficultés structurelles se poseront à nous. Nous aurons besoin pour cela du soutien des cyclistes de Plougastel, dont nous faisons partie.

#### **Mesure n° 20 : habitat participatif**

• **créer, dans l'application du PLU, des espaces destinés à l'habitat participatif par implication au projets des associations et individus concernés**

• **soutenir les projets d'habitat léger**

L'habitat participatif constitue une nouvelle demande de certains habitants soucieux d'intégrer dans leur manière de se loger des enjeux de société: entraide entre voisins, solidarité intergénérationnelle et prise en compte du vieillissement, gestion économe et optimisée de l'espace, habitat respectueux de l'environnement. Ces projets issus le plus souvent d'initiatives associatives s'inscrivent pleinement dans les actions de transition que nous voulons engager pour la commune. Sans connaître réellement les besoins exprimés sur la commune de Plougastel, nous devons être en mesure de réserver dans les projets futurs d'urbanisation des espaces dédiés à ce type de projets.

Le soutien à des projets d'habitat léger voire mobile ( Tiny houses , yourtes..) est également envisageable pour répondre à une nouvelle demande et une nouvelle manière de vivre et de se loger. Il conviendra toutefois d'être très prudent dans la manière d'autoriser ce type d'habitat au risque de légitimer un développement anarchique sur la commune. Il pourrait être envisagé également d'associer à des projets d'habitat "conventionnel" une zone réservée à l'habitat léger sous réserve de compatibilité avec les documents d'urbanisme et sous réserve d'une concertation avec les futurs habitants concernés.

#### **Mesure n° 24 : logement abordable et décent pour tous**

• **atteindre le quota de logement locatif social (20 % du parc des résidences principales)**

Plougastel a un retard certain en matière de logement social du fait de l'historique de son urbanisme. Le taux de logement locatif sociaux est actuellement à Plougastel de 10,30%. L'objectif de 20% est donc difficilement atteignable à courte échéance. Les projets futurs intégreront une part plus importante de logement sociaux (30%) pour rattraper ce retard. Parallèlement à la prise en compte de cette problématique, la question de la rénovation des logements sociaux existant est une priorité. Comme précisé précédemment, la rénovation énergétique de ces bâtiments peut être l'occasion d'envisager une rénovation plus approfondie.

Parce que notre action municipale veut s'inscrire dans une action conjointe avec les citoyens qu'ils soient organisés en collectifs et associations ou pas, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer pour échanger afin que vous puissiez également nous apporter des éléments et témoignages dont nous n'aurions pas eu connaissance sans votre courrier et également pour signer conjointement le pacte pour la transition.

Nous vous remercions de porter la question de la transition de façon précise, concrète et rigoureuse dans les débats de la campagne. Cette question n'en est plus une. C'est désormais une nécessité notre liste en est persuadée.

La liste "Ensemble pour Plougastel".

**Annexe 1 : le courrier du collectif résilience Plougastel**

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs,

Le collectif résilience Plougastel, composé de citoyens non encartés politiquement, a pour objectif de soutenir et initier toute politique publique visant à assurer la transition vers une économie écologiquement et socialement responsable au regard des enjeux climatiques et de biodiversité qui engagent l'avenir de nos enfants.

À l'occasion des élections municipales 2020, le collectif vous propose de soumettre à vos électeurs 10 propositions concrètes en ce sens. Vous pouvez vous appuyer sur les 32 mesures du Pacte pour la Transition élaboré à l'échelle nationale par une cinquantaine d'organisations et une consultation citoyenne (<https://www.pacte-transition.org/#mesures>). Pour vous aider, vous trouverez ci-joint un exemple de mesures concrètes liées à la vie de notre commune.

Les mesures décidées par votre liste pourront être adressées à l'adresse : collectif-resilience-plougastel@riseup.net au plus tard le 20 février 2020, ce qui nous permettra d'organiser une communication médiatique sur ce sujet.

Le collectif vous remercie par avance de votre engagement responsable.

Pour le collectif,

